

DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 25 juin 2026 à 18 h 30

Convocation envoyée le 19 juin 2026

Présents : Alexandre HUVET (Président), Corine VRIGNAUD, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Jean-Claude FLEURY, Jean-Claude BIRON, Yoann GUILLONNEAU, Émilie PELLOQUIN, Aurélien ARNAUD, Sébastien LE LANNIC, Francette GIRARD, Stéphane VIOLLEAU, Sophie BRIÉE, Peter ANDRÉ, Flore VALLÉE, Mathilde CHRISTOPHE, Charles CHARRIER, Priscillia CHARRON, Simon REMAUD, Catherine ROUX, Valérie CLÉMENT, Pascale LABBÉ, Patrick GUILBAUD, Dominique JOUBERT, Roselyne DURAND-FLAIRE, Guillaume DUHAIL, Marie-Amélie ANNÉREAU, Thierry BOULANGER, Olivier MINGUET, Stéphanie CHEVRIER, Philippe LEVRON,

Représentés : Isabelle BIRON par Jean-Luc MENUET
Yoann GRALL par Flore VALLÉE
Stéphane ROUILLON par Corine VRIGNAUD

Amélie DEVAUX par Alexandre HUVET
Stéphanie LABOUR par Jean-Claude BIRON
Benjamin SENARD par Valérie CLEMENT

Excusée non représentée : Angélique PANIEL

Absents : Thomas GISBERT et Éric LATTÉ

Secrétaire : Jean-Claude FLEURY

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2026_CC_0127	40	31	6	37

Objet : Finances - Vote des budgets supplémentaires (BS) 2026

Le budget primitif de l'exercice 2026 a été adopté par délibération en date 11 décembre 2025. Par délibération de ce jour, le Conseil communautaire a approuvé les résultats définitifs et leurs affectations.

Ainsi le présent budget supplémentaire a pour objet :

- d'intégrer les résultats de l'exercice budgétaire 2025 ;
- d'ajuster les inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement pour 2026.

L'assemblée délibérante est donc invitée à adopter les budgets supplémentaires des 7 budgets de Challans Gois Communauté :

- Budget principal
- Budget annexe « Gestion des Déchets »
- Budget annexe « Ateliers-relais »
- Budget annexe « Activités économiques »
- Budget annexe « Parc Industriel Loire Vendée Océan »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Site des Presnes »

Le présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6, Allée des Gloriette - 44041 - Nantes CEDEX), dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication, conformément aux articles L. 410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Cette juridiction peut être saisie par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-6, L. 1612-7, L. 1612-26, L. 1612-32 ;

Vu la note explicative de synthèse des comptes financiers uniques 2025 et des budgets supplémentaires 2026 jointe au dossier de Conseil communautaire ;

Considérant l'adoption des budgets primitifs par l'assemblée délibérante le 11 décembre 2025 ;

Considérant l'avis de la Commission Ressources du 11 juin 2026 ;

Considérant l'avis du Conseil d'exploitation du SPIC Prévention et gestion des déchets du 17 juin 2026 ;

Considérant l'avis du Bureau communautaire 18 juin 2026 ;

Considérant la transmission à l'assemblée délibérante, avec la convocation du conseil de ce jour, de la note explicative concernant l'analyse des comptes financiers uniques (CFU) 2025 et des budgets supplémentaires (BS) 2026 ;

Considérant la transmission à l'assemblée délibérante, avec la convocation du conseil de ce jour, des maquettes budgétaires des budgets supplémentaires 2026 ;

Considérant l'annexe jointe « Présentation synthétique des budgets supplémentaires 2026 ».

1 - Budget principal

Après affectation des résultats et ajustement des crédits nécessaires, le projet de budget supplémentaire 2026 du budget principal est présenté de manière synthétique en annexe.

Ainsi, le budget 2026 du budget principal se présente en suréquilibre :

- en section de fonctionnement pour un montant de 3 921 844,75 € ;
- et en section d'investissement pour un montant de 5 966 147,64 €.

1° APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget principal, tel que joint en annexe

2° DIT que le budget en suréquilibre

- en section de fonctionnement pour un montant de 3 921 844,75 € ;
- et en section d'investissement pour un montant de 5 966 147,64 €.

2 - Budget annexe « Gestion des déchets »

Après affectation des résultats et ajustement des crédits nécessaires, le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Gestion des déchets » est présenté de manière synthétique en annexe.

Ainsi le budget 2026 du budget annexe «Gestion des déchets» se présente en équilibre à 13 244 376,03 € en section d'exploitation et à 8 217 439,91 € en section d'investissement.

3° APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget principal, tel que joint en annexe

4° DIT que le budget est en équilibre en dépenses et en recettes.

3 - Budget annexe « Ateliers Relais »

Après affectation des résultats et ajustement des crédits nécessaires, le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Ateliers Relais » est présenté de manière synthétique en annexe.

Ainsi le budget 2026 du budget annexe « Ateliers Relais » se présente en équilibre à 2 385 185,76 € en section fonctionnement et 927 193,34 € en section d'investissement.

5° APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Ateliers Relais », tel que joint en annexe

6° DIT que le budget est en équilibre en dépenses et en recettes.

4 - Budget annexe « Activités économiques »

Après affectation des résultats et ajustement des crédits nécessaires, le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Activités économiques » est présenté de manière synthétique en annexe.

Ainsi le budget 2026 du budget annexe « Activités économiques » se présente en équilibre à 11 037 314,50 € en section de fonctionnement et à 11 574 132,30 € en section d'investissement.

7° APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Activités économiques », tel que joint en annexe

8° DIT que le budget est en équilibre en dépenses et en recettes.

5 - Budget annexe « Parc Industriel Loire Vendée Océan »

Après affectation des résultats et ajustement des crédits nécessaires, le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Parc Industriel Loire Vendée Océan » est présenté de manière synthétique en annexe.

Ainsi le budget 2026 du budget annexe « Parc Industriel Loire Vendée Océan » se présente en équilibre à 95 175,10 € en section de fonctionnement et à 664 251,66 € en section d'investissement.

9° APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Parc Industriel Loire Vendée Océan », tel que joint en annexe

10° DIT que le budget est en équilibre en dépenses et en recettes.

6 - Budget annexe « Assainissement »

Après affectation des résultats et ajustement des crédits nécessaires, le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Assainissement » est présenté de manière synthétique en annexe.

Ainsi le budget 2026 du budget annexe « Assainissement » se présente en équilibre à 1 179 465,22 € en section d'exploitation et à 1 582 451,50 € en section d'investissement.

11° APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Assainissement », tel que joint en annexe

12° DIT que le budget est en équilibre en dépenses et en recettes.

7 - Budget annexe « Site des Presnes »

Après affectation des résultats et ajustement des crédits nécessaires, le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Site des Presnes » est présenté de manière synthétique en annexe.

Ainsi le budget 2026 du budget annexe « Site des Presnes » se présente en équilibre à 307 793,41 € en section d'exploitation et en suréquilibre de 553 842,22 € en section d'investissement.

13° APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Site des Presnes », tel que joint en annexe

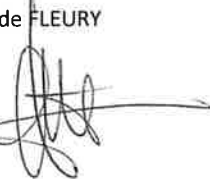
14° DIT que le budget est en équilibre en section de fonctionnement

15° DIT que le budget en suréquilibre en section d'investissement pour un montant de 553 842,22 €

16° AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer valablement au nom de la Communauté de communes, les documents à intervenir afférents à cette affaire.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude FLEURY



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Alexandre HUVET

